

temps libre hors de l'adoration et des exercices communs est consacré aux divers travaux de la Chapelle et de la Maison.

*Vœux.* — Après le Noviciat, on fait les vœux simples et annuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, qu'on renouvelle chaque année pendant trois ans consécutifs. On est alors admis à la profession perpétuelle.

*Office divin.* — L'office canonial selon l'*Ordo* du clergé de Rome est récité tout entier au chœur devant le Très Saint Sacrement exposé par les prêtres et les clercs. Les heures de Matines, Laudes, Prime et Tierce se récitent assis, le reste de l'office se récite debout.

*Études.* — Après la profession, ceux qui n'ont pas terminé leurs études les poursuivent dans les maisons de scolasticat. On consacre au moins deux ans à l'étude de la Philosophie, trois à celle de la Théologie et un à l'Éloquence sacrée.

*Vie commune.* — Tous sont soumis aux mêmes règles et à la même discipline. On ne peut avoir à son usage que les livres, meubles et objets de la communauté. Le pécule est absolument interdit. On est réuni en commun pour les offices, le chapitre, les repas et la récréation : chacun a néanmoins sa cellule pour la nuit et les exercices particuliers.

*Régime.* — La nourriture est simple, mais abondante : il n'y a d'autres jeûnes que ceux prescrits par l'Église. — Les adorateurs nocturnes ont par nuit, en moyenne, sept heures et demie de repos. — Il y a chaque jour deux récréations, l'une d'une heure et demie, et l'autre d'une demi-heure, et chaque semaine, promenade pendant un après-midi.

*Mortifications.* — Excepté les humiliations publiques en usage dans la plupart des Instituts, la Règle n'impose aucune pratique d'austérité et de macération corporelle, si ce n'est celles qui résultent du service eucharistique : l'adoration de nuit, la position agenouillée sur le prie-Dieu, etc.... Ainsi, elle offre à quiconque jouit d'une santé moyenne la possibilité de se dévouer au service de Notre-Seigneur en l'Eucharistie.

*Costume.* — Les Pères et les scolastiques portent le costume du clergé romain : soutane noire, col blanc, ceinture ; camail dans l'intérieur de la maison ; le signe distinctif est un ostensorio brodé au côté gauche de la poitrine. — Les frères portent une soutane s'attachant avec des agrafes, un col noir et un cordon pour ceinture. Ils font, comme les prêtres et les clercs, l'adoration au chœur, revêtus du surplis.

*Rapports extérieurs.* — En dehors des promenades de règle,